

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Date des élections: 26 mars 1989

But de la consultation

Election des membres de la nouvelle Assemblée populaire suprême; c'était le premier scrutin national depuis 1975*.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la République démocratique populaire lao, l'Assemblée populaire suprême, est composé de 79 membres élus pour 5 ans.

Circonstances et déroulement de la consultation

A la suite de la dissolution, en décembre 1975, de l'ancien Parlement bicaméral élu en janvier 1972, un Conseil populaire suprême de 45 membres (devenu Assemblée par la suite) a été élu et chargé de rédiger une nouvelle Constitution. Ces travaux constitutionnels auraient pris fin en février 1986.

Le scrutin législatif de mars 1989 a eu pour prémisses les élections aux assemblées de district et de province en juin et novembre 1988, respectivement. Ces élections nationales étaient motivées par des raisons économiques et politiques, consistant notamment à relancer l'économie et à renforcer la «démocratie socialiste». Des 121 candidats aux 79 sièges, deux tiers seraient membres du Parti révolutionnaire populaire lao (PRPL), la formation la plus importante du Front lao de reconstruction nationale, qui a approuvé toutes les candidatures. Le PRPL a remporté 65 des sièges brigüés.

A la suite des élections, il a été annoncé que la nouvelle Constitution serait promulguée dans un an et que la formation d'un nouveau gouvernement aurait lieu par la suite. L'actuel Président du Conseil des Ministres est M. Kaysone Phomvihane. La nouvelle Assemblée a tenu sa session inaugurale du 30 mai au 2 juin 1989.

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 14.

Données statistiques1. *Résultats du scrutin*

Nombre d'électeurs inscrits	1 800000 (environ)
---------------------------------------	--------------------

2. *Répartition des sièges entre hommes et femmes*

Hommes	72
Femmes	<u>7</u>
	79